

Rythmes scolaires :

SUR CE DOSSIER, NE RIEN LACHER !



Finalement, seules 18,6 % des communes, 22,3 % des élèves seront concernés par une modification des rythmes à la rentrée prochaine. C'est un échec cuisant pour le Ministre qui n'a pas réussi à convaincre du bien-fondé de sa réforme. Pour le SNUipp/FSU pour réussir une vraie réforme des rythmes, un certain nombre de conditions devraient être réunies :

- qualité et articulation des différents temps de l'enfant, durée de la journée scolaire, de la pause méridienne, contenu et encadrement des activités périscolaires de qualité
- prise en compte de l'avis et des conditions de travail des enseignants, reconnaissance du travail « invisible » par une compensation salariale et une diminution du temps de service
- financement des activités périscolaires, gratuité des activités pré-éducatives pour les familles, péréquation entre les communes

Dans l'Oise, ce sont 66 communes sur 561 qui seront concernées par la semaine de 4,5 jours (soit 11,76%). Cela concernera 16,98% des élèves.

Dans ces conditions, le refus en l'état de la réforme et la demande de report portée par le SNUipp-FSU notamment lors de la grande grève du 12 février dernier ont rencontré un large écho. Et ce d'autant que la réussite des élèves ne peut se résumer au débat sur les 4 jours et demi. Baisse des effectifs dans les classes, révision des programmes, RASED, formation continue, scolarisation précoce ... constituent des leviers essentiels qui ne peuvent être mis sous le tapis.

Pour les écoles passant en 2013 comme pour la majorité des autres, programmées pour 2014, ces exigences restent d'actualité. Notre ligne de conduite s'appuie sur une exigence de qualité pour les nouveaux rythmes d'apprentissage des enfants et de travail des enseignants. **Le décret actuel concernant l'aménagement des temps de l'enfant doit être réécrit** pour concilier réussite des élèves et conditions de travail des enseignants. A côté de cela, de vrais changements dans le quotidien des écoles doivent voir le jour.

1. POUR 2013, C'EST L'HEURE DES CHOIX. ET CE SERA AVEC NOUS !

Pour le SNUipp, toute nouvelle organisation de la journée (horaires de l'école, durée de la pause méridienne, utilisation des locaux...) ne peut pas être le fruit d'une décision unilatérale des communes validées par le DASEN. Pour les écoles concernées par 2013, les conseils d'école doivent être consultés, leur avis et leurs propositions entendues. Quand un désaccord survient, une concertation doit permettre de trouver un point d'équilibre entre l'avis des conseils d'école et la commune. De plus, l'organisation des 108 heures (concertation, APC...) est de la responsabilité pédagogique des équipes enseignantes. Le SNUipp-FSU est ferme sur le sujet : ce sont les équipes des écoles qui décident, et non les communes qui imposent. Nous faire remonter les pressions locales à ce sujet.

2. Comité DE SUIVI : OUI POUR RÉÉCRIRE LE DÉCRET !

Un comité de suivi national de la réforme des rythmes a été installé fin mars. Composée notamment de syndicats, de représentants des communes ou de parents d'élèves, cette instance est chargée d'examiner les apports et les limites des principales organisations mises en place. Le SNUipp-FSU y participera pour porter la parole des enseignants et ses revendications. Il fera remonter les difficultés rencontrées sur le terrain en portant la nécessité de réécriture du décret avec :

- ✓ des dérogations à la règle des 4,5 jours doivent pouvoir être possibles comme cela était le cas avant 2008.
- ✓ la consultation des enseignants rendue obligatoire avec l'avis des conseils d'école.
- ✓ des financements pérennes pour les collectivités locales afin d'assurer l'égalité et la qualité de l'offre éducative des temps péri-scolaires.

SNUipp-FSU portera ces mêmes exigences dans le comité de suivi départemental du lundi 3 juin.

Comment cela se passe chez vous ? Le SNUipp-FSU va mettre à disposition des écoles un espace de mutualisation : ecole.snuipp.fr

3. AMÉLIORER LES RYTHMES D'APPRENTISSAGE, ON DIT OUI !

Le SNUipp-FSU, premier critique de la réforme Darcos en 2008 (suppression du samedi matin et introduction de l'aide personnalisée), a toujours estimé qu'il était nécessaire de revoir les temps de l'enfant. Mais résumer l'amélioration des apprentissages des élèves à l'école au mercredi matin, constitue un raccourci ! Dans l'enquête que nous avons menée cet automne auprès des collègues, la réforme des rythmes scolaires n'était pas une priorité pour la majorité des enseignants n'était pas Améliorer les rythmes d'apprentissage suppose aussi des améliorations des conditions d'apprentissage et de vie des élèves (diminution des effectifs et possibilité de travail en petits groupes dans la journée scolaire) et des conditions de travail des enseignants (plus de maîtres que de classes permettant la déconnexion des temps élève et enseignant). Cela suppose aussi d'améliorer les lieux de vie des élèves (classe, cantine, sieste, toilettes...)

4. TEMPS Et ARGENT : PREMIERS BOUGÉS ?

Depuis le début des discussions, le SNUipp-FSU a bataillé pour que soit prise en compte la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignants. Le ministre a été contraint de bouger.

☞ **PLUS DE TEMPS** : L'enquête flash menée en octobre dernier a mis en lumière la réalité du temps de travail des professeurs des écoles : 43 heures par semaine faites de temps d'enseignement mais aussi de préparations, de corrections, de rencontres avec les familles et les partenaires... La redéfinition des 108 heures, à l'intérieur desquelles 24 h supplémentaires ont été dégagées pour le travail en équipe, est un premier pas vers un desserrement de l'emploi du temps, mais pour le SNUipp-FSU, il faut aller plus loin et réduire significativement le temps de service des enseignants (21h devant classe + 3 h concertation travail en équipe, rencontre avec les parents ...)

☞ **PLUS D'ARGENT**: Le SNUipp-FSU a mis en évidence le déclassement salarial des enseignants du primaire, appelé à se creuser avec une journée supplémentaire de travail par semaine (transport et garde d'enfants). Des discussions s'ouvrent avec le Ministère sur la création d'une indemnité pour les PE et l'élargissement du passage à la hors-classe. Dans le cadre de ces discussions, le SNUipp-FSU demandera que cette indemnité ne soit pas inférieure à l'ISOE du second degré (1200 euros annuels) et que tous les enseignants puissent accéder à l'indice terminal du corps (783).